

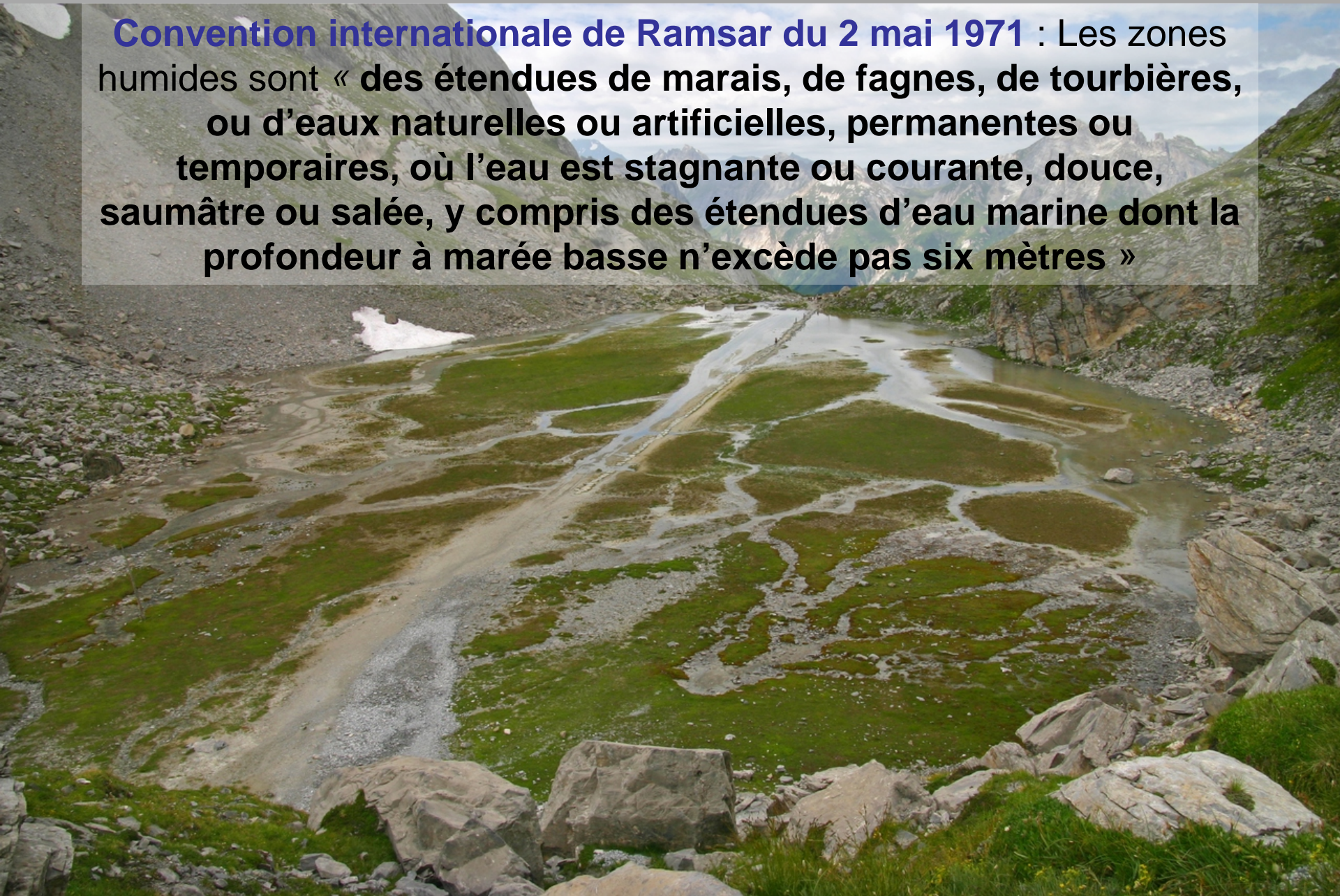
Zones humides et réglementation : quelles évolutions ?



Olivier CIZEL – Juriste – Éditions Législatives

1 – Définition internationale des zones humides

Convention internationale de Ramsar du 2 mai 1971 : Les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières, ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres »



2 – Définition nationale des ZH

Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : Code env., art. L. 211-1-I

« Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »



3 – Zones humides intérieures

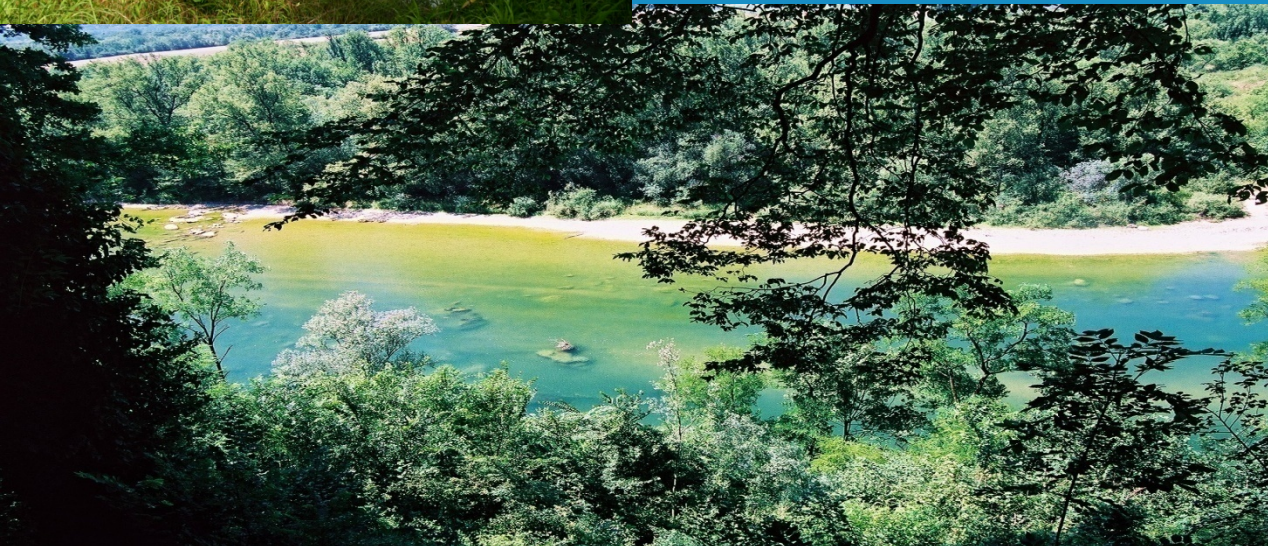


**Mares
Marais
Tourbières
Étangs
Bordures des Gds étangs**





4 – Zones humides alluviales



Forêts alluviales
Prairies inondables
Ripisylves
Bras mort
Espace de mobilité



**5 – Zones
humides
littorales**



**Marais littoraux
Lagunes
Vasières
Estuaires et Deltas
Mangroves**



7 – Critères des plantes: plantes hygrophiles

→ **Présence d'une végétation hygrophile (simple indice)**

Mais lorsque la présence de plantes hygrophiles est attestée :

→ **Présence exigée dans le temps** : « une partie de l'année »

→ **Présence exigée dans l'espace** : les plantes hygrophiles doivent « dominer » les autres : > 50 % d'espèces hygrophiles



**8 – Exemples
de plantes
hygrophiles
(1/2)**

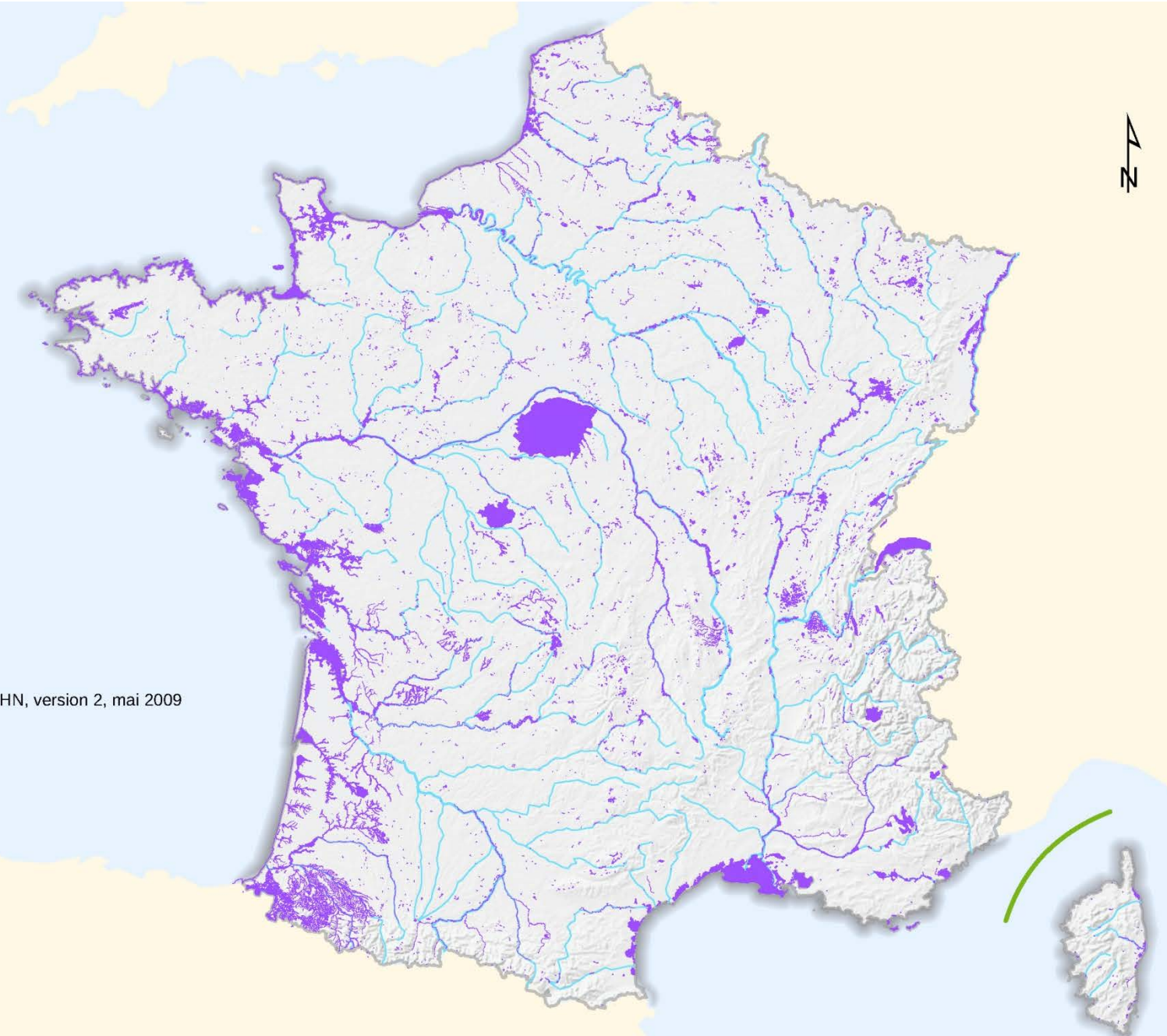





**9 – Exemples de plantes
hygrophiles (2/2)**

10 – Milieux à composante humide

DEVELOPPEMENT
DURABLE



 Milieu à composante humide

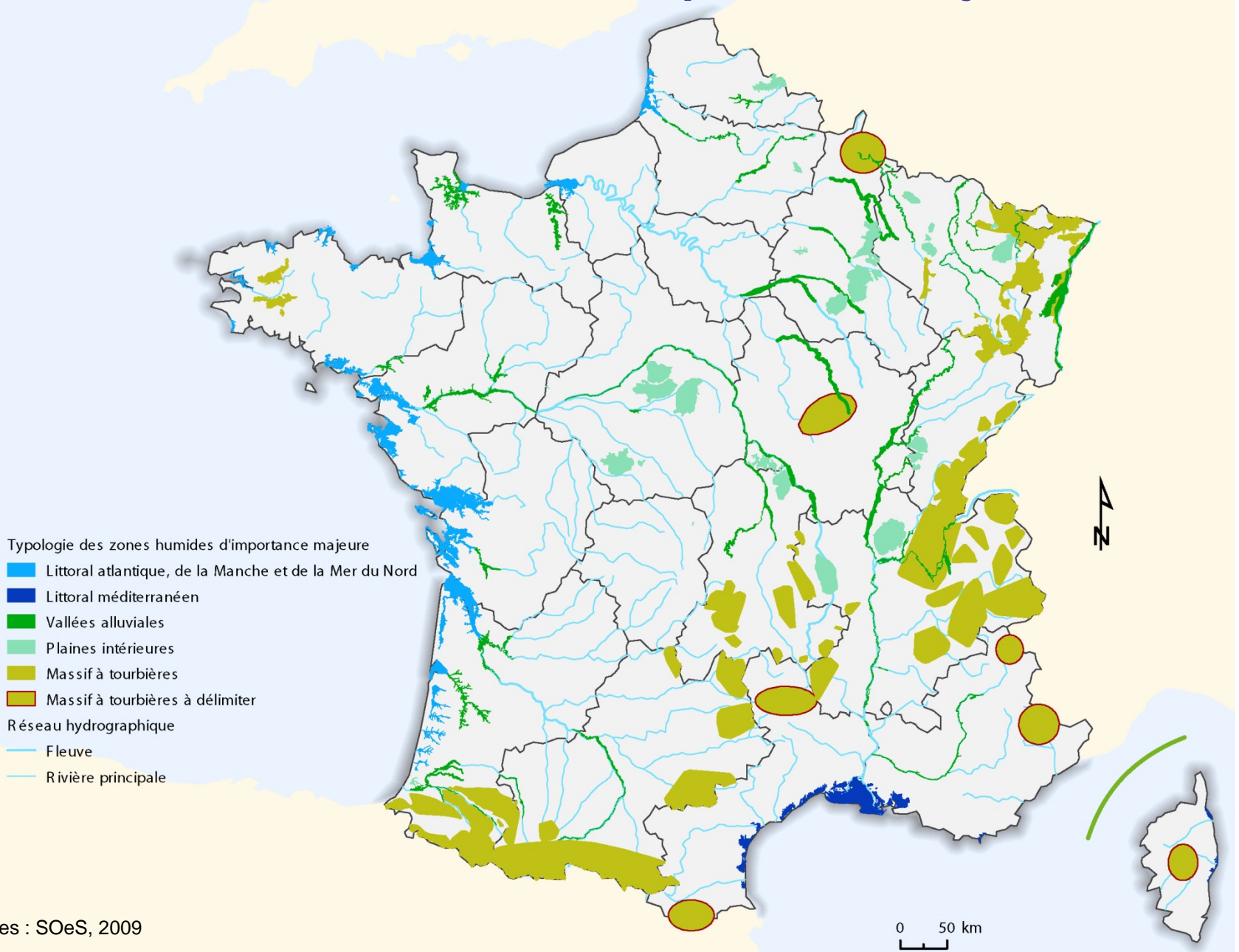
Réseau hydrographique

 Fleuve

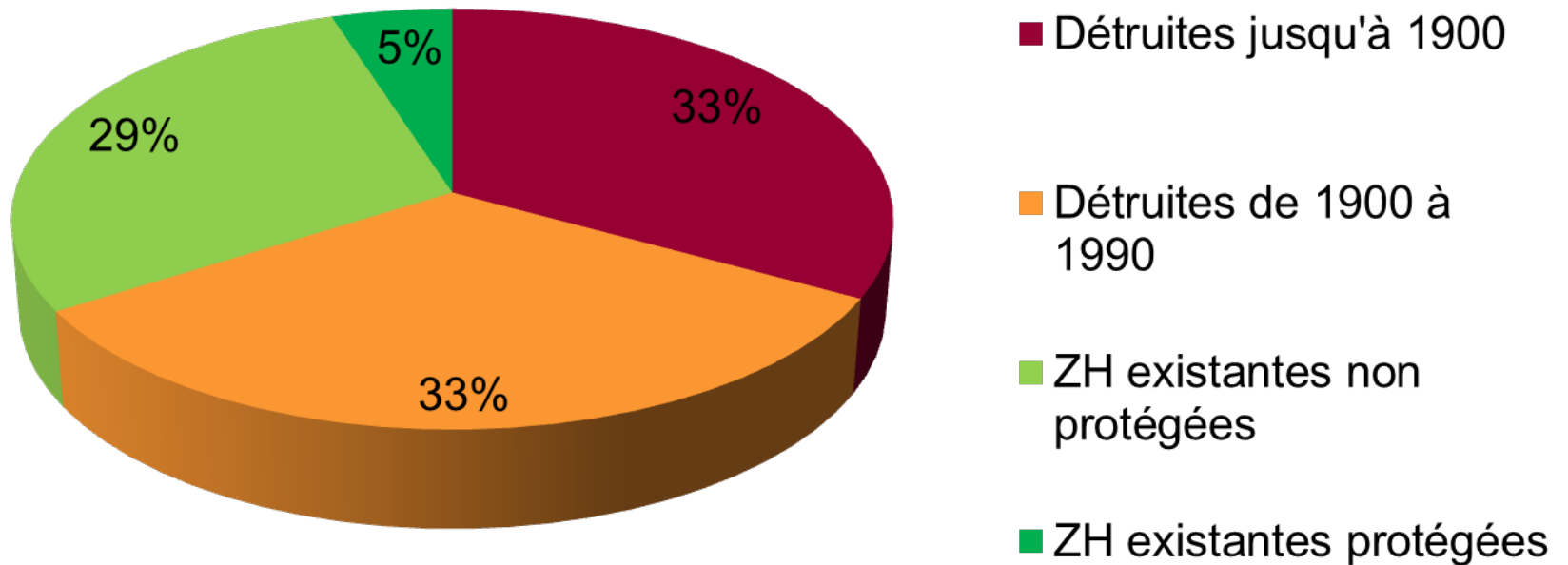
 Rivière principale

Réalisation : CGDD (SOeS/ONZH) - MNHN, version 2, mai 2009

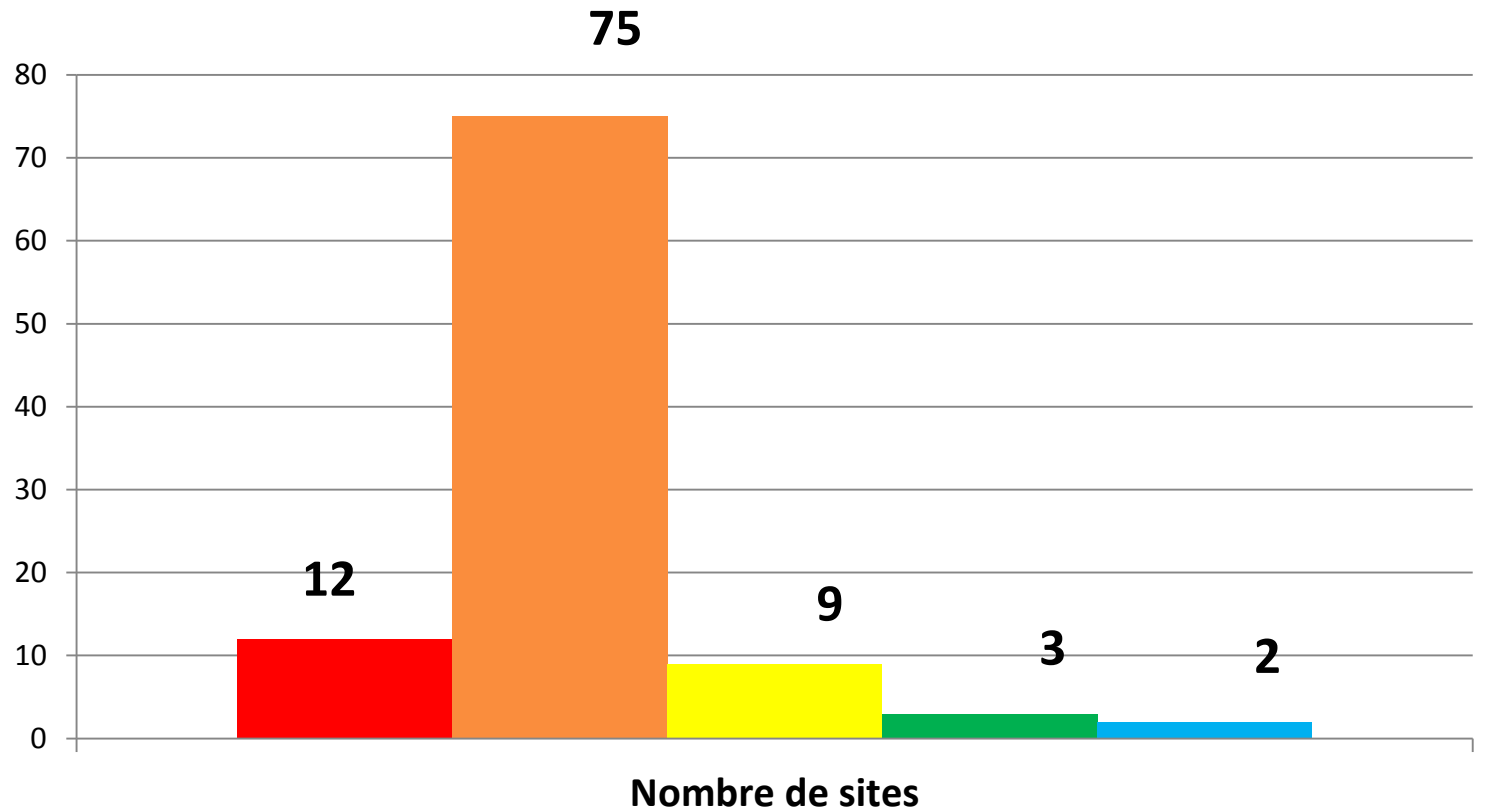
11 – Zones humides d'importance majeure



12 – Disparition des zones humides

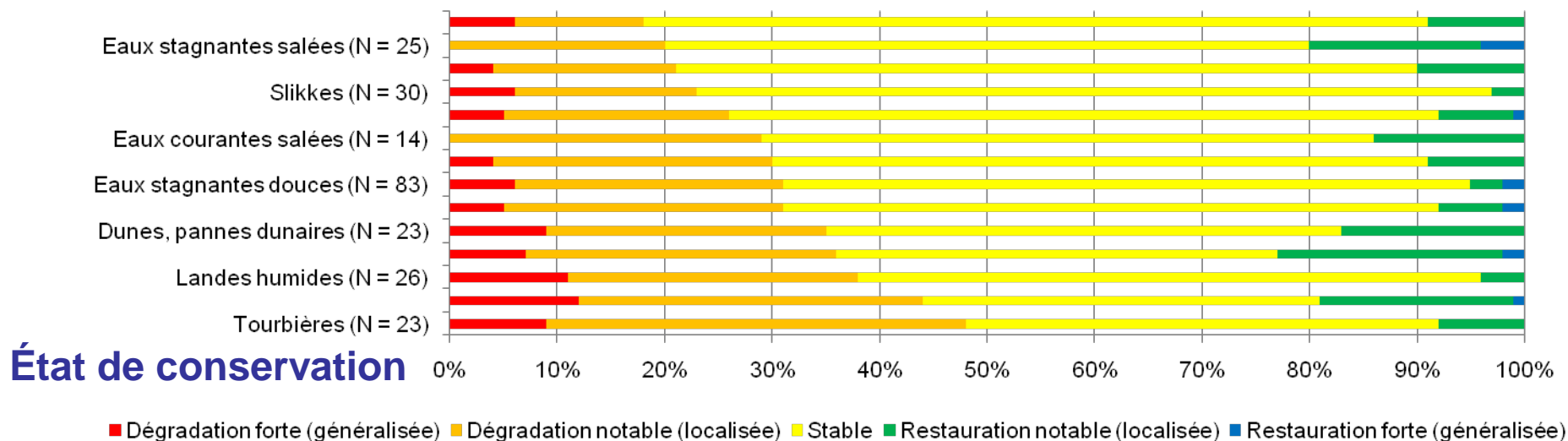
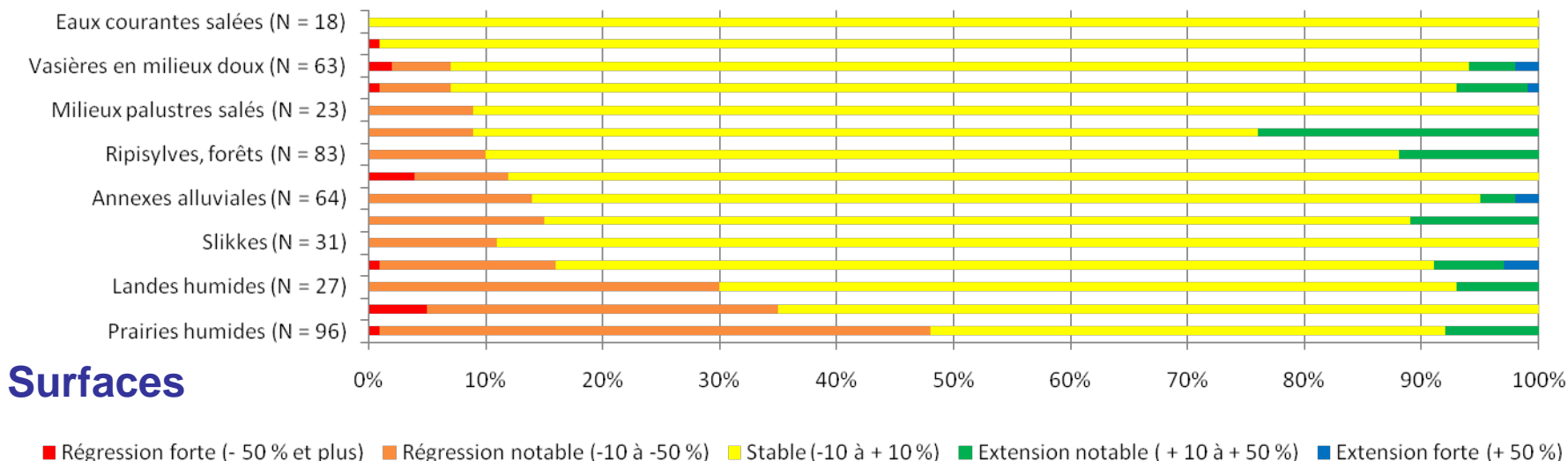


13 - Évolution des zones humides de 1960 à 1992



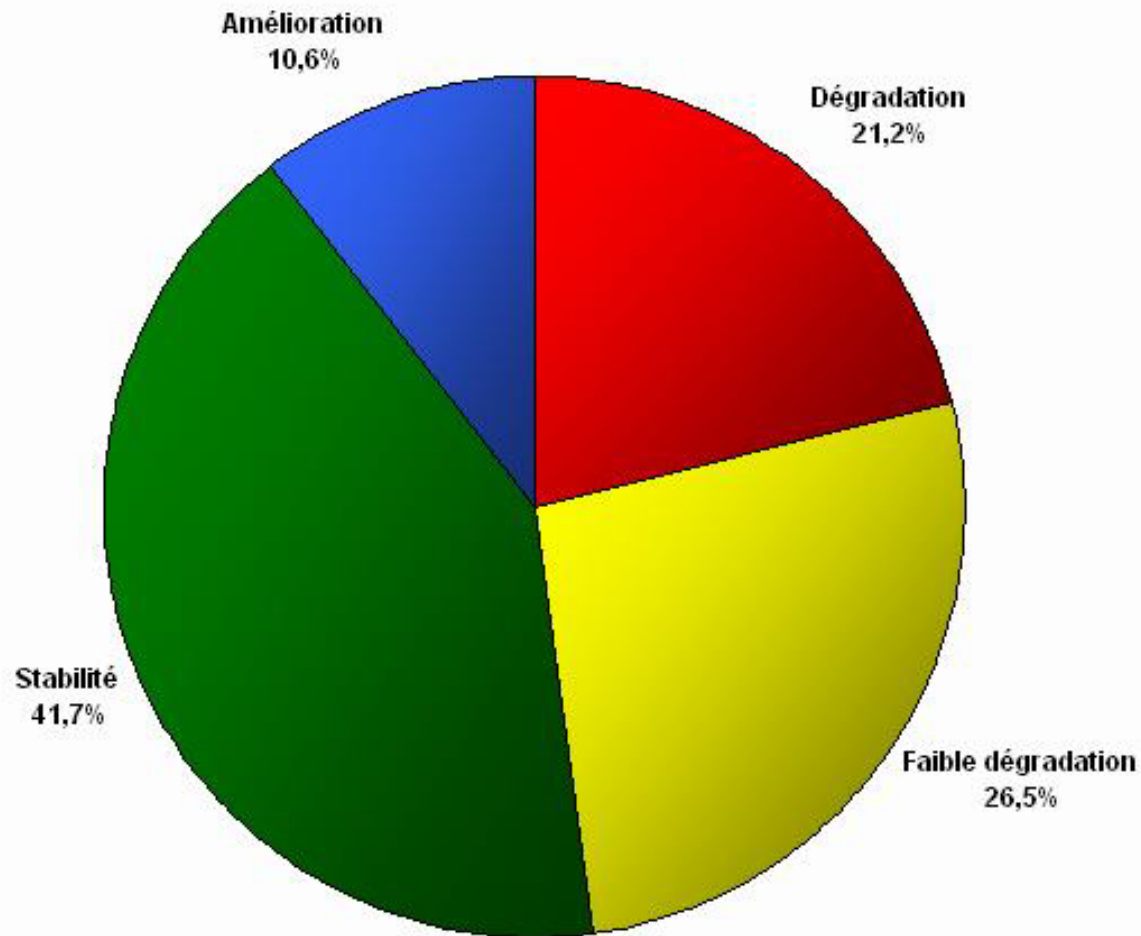
■ Nette dégradation ■ Dégradation ■ Sans changement
■ Amélioration ■ Nette amélioration

14 - Évolution des zones humides de 1990 à 2000



15 a - Évolution des zones humides de 2000 à 2010

Répartition de zones humides au sein d'un échantillon national en fonction de l'évolution, en termes d'étendue et d'état, des milieux humides qu'elles abritent (période 2000-2010) (N=132)

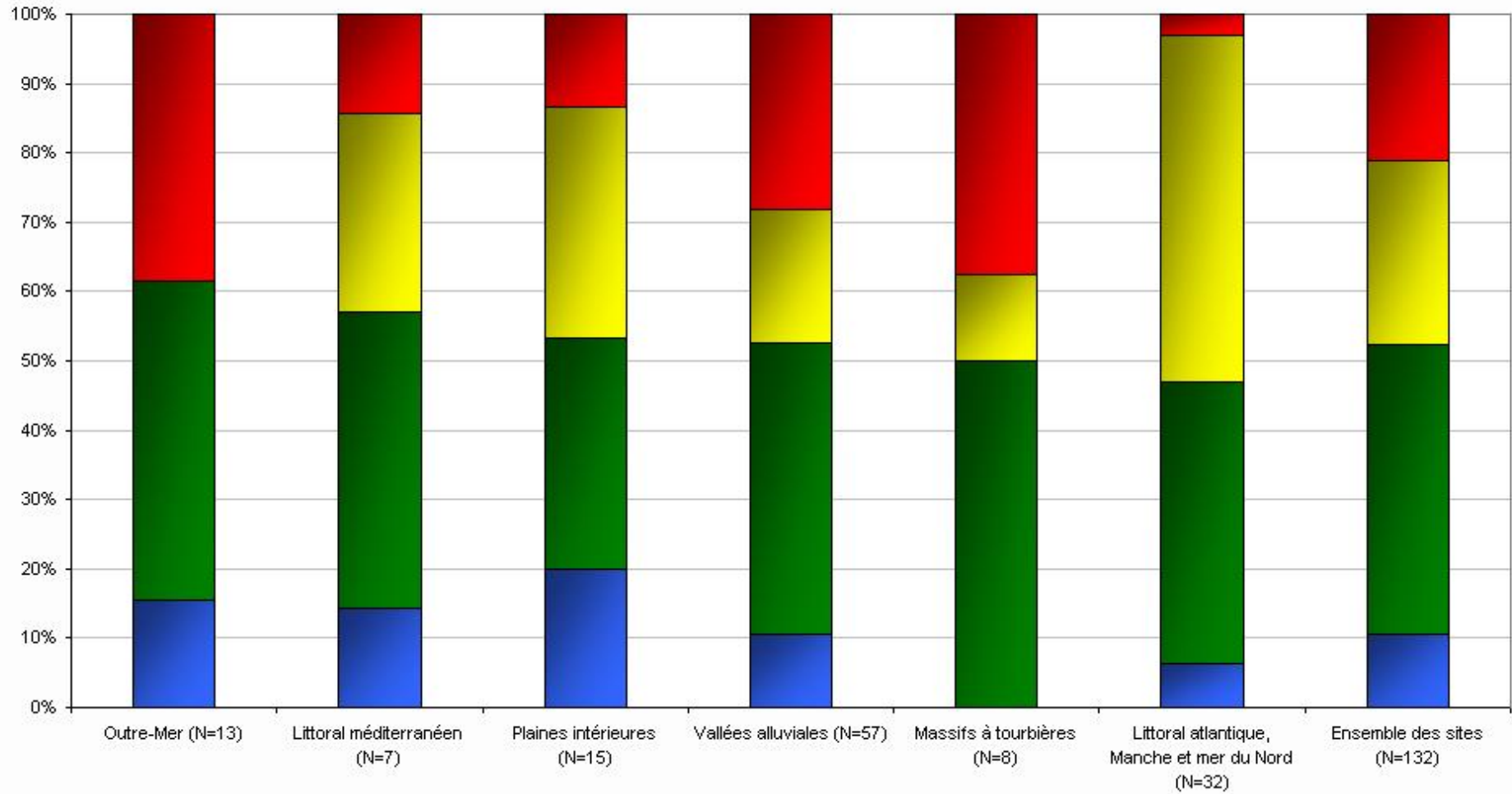


Note : N = nombre de zones humides

Source : CGDD/SOeS - Enquête nationale à dire d'experts. 2011

15 b - Évolution des zones humides de 2000 à 2010

Répartition de zones humides au sein d'un échantillon national en fonction de l'évolution, en termes d'étendue et d'état, des milieux humides qu'elles abritent, par grand type de zones humides (période 2000-2010) (N=132)



Note : N = nombre de zones humides

Source : CGDD/SOeS - Enquête nationale à dire d'experts. 2011

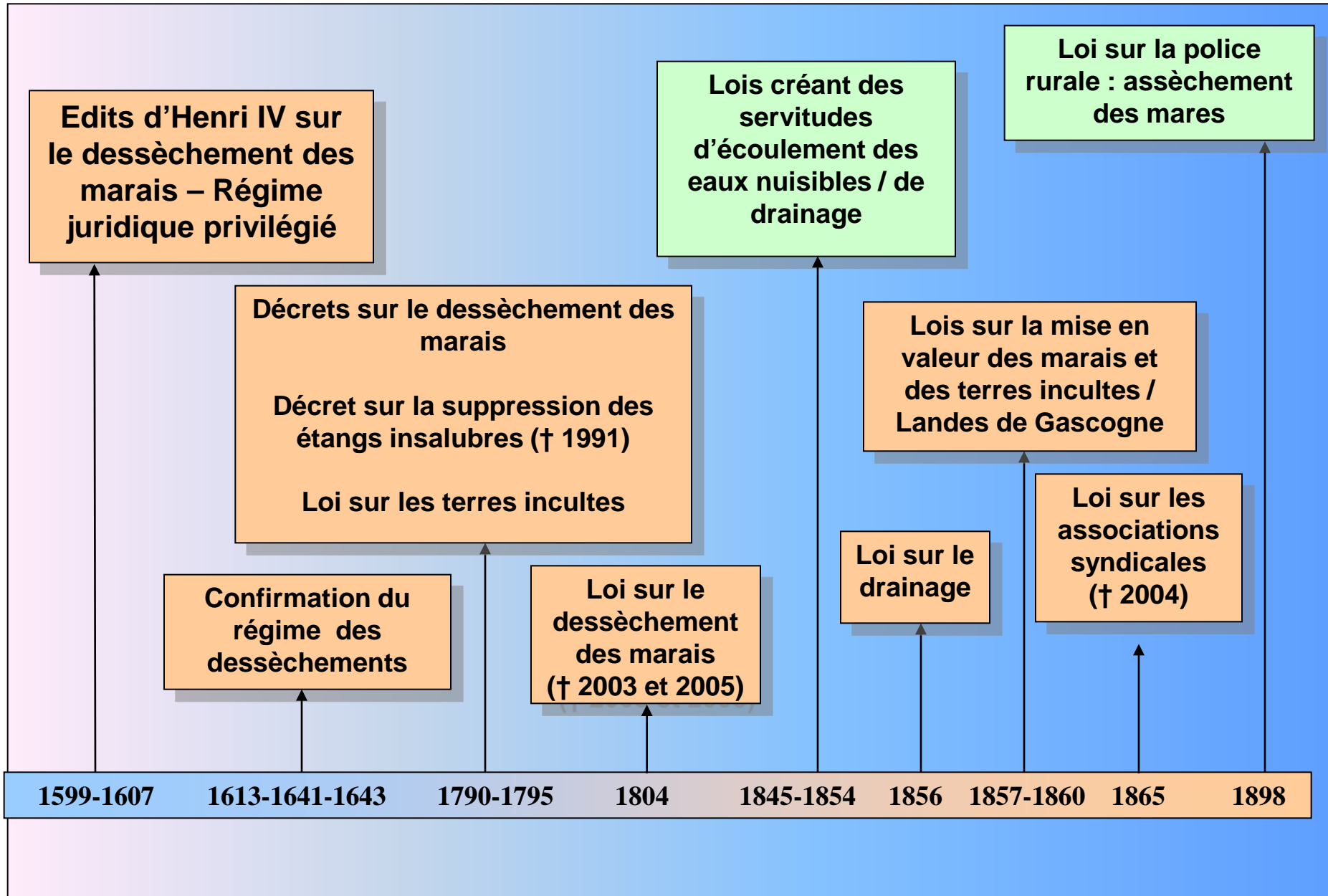
■ Amélioration

■ Stabilité

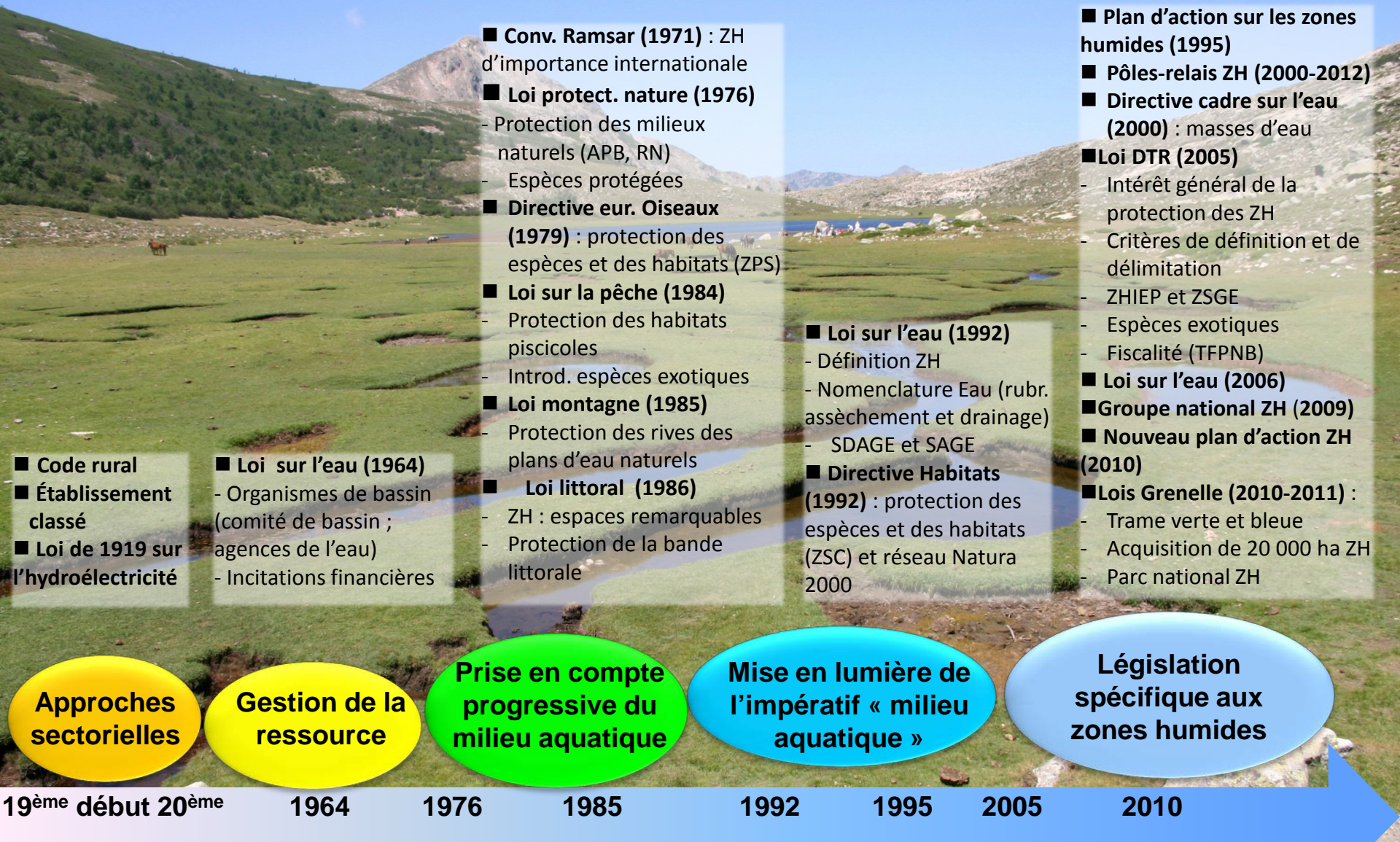
■ Faible dégradation

■ Dégradation

16 - Un droit d'assèchement hérité du passé



17 – Prise en compte des zones humides dans le droit



18 – Outils de protection applicables aux ZH

Instruments de planification

- Trame verte et bleue
- SCOT et PLU
- SDAGE et SAGE
- Plans de prévention des risques d'inondations
- Orientations (de bassins, forestières...)
- Directive de mise en valeur des paysages
- Directives territoriales d'aménagement
- Plan de gestion (piscicoles, d'entretien des cours d'eau, du gibier, forestier)

Instruments réglementaires de protection et de gestion

- Parcs nationaux
- Réserves naturelles (nationales et régionales)
- Réserves nationales de chasse
- Réserves biologiques domaniales ou forestières
- ZPS (Directive « Oiseaux »)
- ZSC (Directive « Habitats »)
- Zones humides d'intérêt environnemental (ZHIEP)
- Zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)

Instruments réglementaires de protection sans gestion

- Arrêtés de biotope
- Sites inscrits et classés, ZPPAUP
- Forêts de protection
- Zone N des PLU
- Espaces boisés classés
- Réserves de pêche et de chasse
- Nomenclature Eau (rubr. 3.3.1.0)
- Loi Littoral et Montagne, Code forestier
- Espèces protégées et exotiques
- Servitudes (inondations, zones humides)
- Délimitation de zones humides (nomenclature Eau, rubr. 3.3.1.0)

Instruments contractuels

- Parcs naturels régionaux
- Contrats de rivières ou de baies
- Mesures agro-environnementales
- Chartes de territoires, chartes forestières
- ZSC Directive « Habitats »

Instruments fiscaux ou financiers

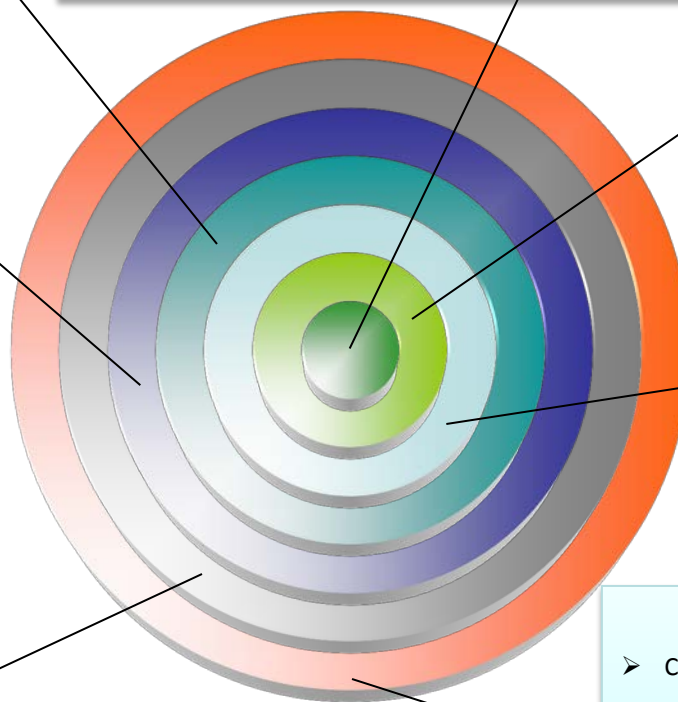
- Taxe sur les espaces naturels sensibles
- Taxe sur les transports maritimes vers des espaces protégés
- Exonérations de TFPNB en zone humide
- Mesures agro-environnementales
- Contrat d'agriculture durable
- Redevances et aides des agences de l'eau
- LIFE environnement

Instruments fonciers

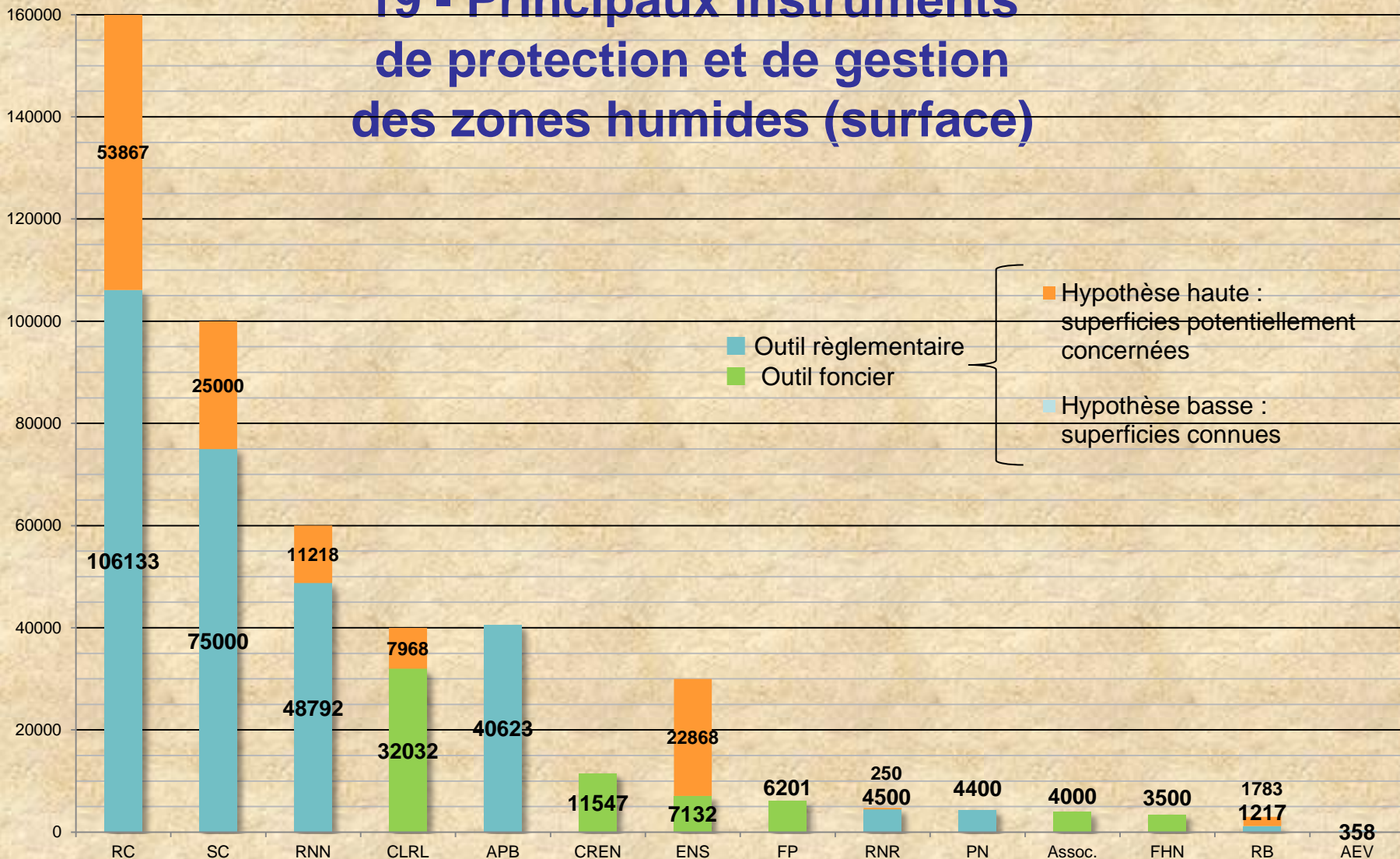
- Conservatoire du littoral
- Agences de l'eau
- Conservatoires régionaux d'espaces naturels
- Espaces naturels sensibles des départements
- Fondation des habitats naturels (chasseurs)
- Autres fondations et associations (SNPN, WWF, Tour du Valat...)

Instruments non contraignants

- Conventions internationales (Ramsar, Bonn, Berne...)
- Inventaires (ZNIEFF, ZICO).
- Labels (sites Ramsar, réserves de biosphère, Patrimoine mondial)



19 - Principaux instruments de protection et de gestion des zones humides (surface)



O. CIZEL, d'après données fournies par les gestionnaires de sites, 2008, sauf APB et RNN (2007). Abréviations : RC : réserves de chasse. SC : sites classés. RNN : Réserves naturelles nationales. CLRL : Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. APB : Arrêtés de protection des biotopes. CREN : Conservatoires régionaux des espaces naturels. ENS : Espaces naturels sensibles. FP : Forêts de protection. RNR : Réserves naturelles régionales. PN : Parcs nationaux. Assoc. : Acquisition foncière des associations. FHN : Fondation des habitats naturels. RB : Réserves biologiques. AEV : Agence des espaces verts (Ile-de-France).

20 – Taux de protection des zones humides

Type de zone humide	Protections de niveau national						Protections de niveau européen ou international			
	Protections réglementaires (1)		Maîtrise foncière (2)		Gestion contractuelle (3)		Engagements européens (4)		Engagements internationaux (5)	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Littoral atlantique, Manche et mer du Nord	38 112	6	19 411	3	81 443	12,7	513 612	80,3	130 058	20,3
Littoral méditerranéen	16 152	8,5	30 904	16,3	92 860	49	161 262	85,1	139 891	73,8
Vallées alluviales	23 130	3	103	0,01	54 039	6,9	335 584	43	53 620	6,9
Plaines intérieures	12 877	1,6	1 457	0,2	173 322	21,8	434 252	54,5	225 502	28,3
Ensemble des zones humides d'importance majeure	90 270	3,8	51 875	2,2	401 664	16,7	1 444 709	60	549 071	22,8

Source : SOeS (10-2004) ; MNHN (INPN) au 01-01-2010 et 02-2010.

(1) : RNN ou RNC ou APPB ou PN (coeur) ou RBDF ou RNCFS

(2) : terrains du CdL

(3) : PNR ou PNM ou PN (aire d'adhésion)

(4) : ZSC ou ZPS (réseau Natura 2000)

(5) : Sites Ramsar ou réserves de Biosphère

ha = surface de zones humides couverte par les mesures

% = pourcentage de surface de zones humides couverte par les mesures

21 - Conclusion



- **Multitude d'instruments**
- **Dispositions parfois défavorables**
- **Mise en œuvre des instruments délicate**
- **Tendance du droit à la déréglementation**

FIN

